

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre le 17 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 12 janvier 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, CHAUVEAU Caroline, JARRY Alice

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme ZIMMERLIN Francine
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel
Mme BAZIL Marine donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. MARAIS Sébastien
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

M. LOR Jean-Michel a été élu secrétaire de la séance.

Objet : Convention entre la commune et le centre de gestion 85 pour la prestation paie

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et de la sécurisation des procédures, la convention relative à la prestation « paie » été mise à jour par les services du centre de gestion. En conséquence notre convention actuelle va être résiliée au 31/03/2024, au profit d'une nouvelle convention mise à jour réglementairement, pour une durée d'une année, et renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2028.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention,
Vu le rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** la convention entre la commune et le centre de gestion 85 pour la prestation paie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 18/01/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 19 JAN, 2024
Publié et/ou notifié le